



CONCOURS TAVOLA D'OR 2024

POURQUOI PARTICIPER AU CONCOURS TAVOLA D'OR 2024 : VOS AVANTAGES

Tous les 2 ans, à l'occasion du salon professionnel Tavola, un jury composé de différents professionnels sélectionne les innovations les plus remarquables dans le domaine de l'alimentation fine et des produits frais. Les produits ainsi choisis se voient alors décerner un trophée Tavola d'Or. Ces produits sont en outre mis en valeur avant, pendant et après Tavola.

ATTENTION POUR VOTRE PRODUIT À TAVOLA 2024

- **Gagnants + nominés**
 - Propre stand: Tavola d'Or (hall 5)
 - Degustation par un chef
 - Explication par l'hôtesse
 - Possibilité de remporter le prix du public par un vote après découverte des produits
 - Rubrique sur le site web
- **Produits sélectionnés pour le 2^{ème} tour de jugement**
 - Présentation dans la galerie d'innovation (Rambla)
 - Rubrique Tavola d'Or dans le guide du salon pour visiteurs

DIRECTIVES PRATIQUES

CATÉGORIES DU CONCOURS

Le concours Tavola d'Or récompense les meilleurs nouveaux produits présentés au salon dans 4 catégories :

- **Fine Foods avec service** : produits présentés en tant que 'produits destinés à être servis' et donc proposés aux consommateurs via un service traditionnel.
- **Fine Foods en libre-service** : produits conditionnés dans un emballage consommateurs / produits proposés en libre-service.
- **Fine Foods Foodservice** : produits qui sont transformés par des entreprises de restauration, des cuisines de collectivités et des restaurants avant d'être proposés aux consommateurs.
- **Fine Foods Epicerie fines** : produits haut de gamme conditionnés dans un emballage consommateurs et produits alimentaires raffinés proposés au travers d'un service traditionnel, destinés spécifiquement aux épicerie fines et aux magasins d'alimentation spécialisés, ainsi qu'aux rayons épicerie fine aménagés dans d'autres types de magasins.

NOUVEAUTÉS EN 2024

C'est vous qui choisissez la catégorie dans laquelle vous souhaitez que votre produit soit évalué en premier lieu. Précisez en outre la ou les autres catégories dans lesquelles votre produit est également disponible (dans un emballage adapté).

Votre produit peut ainsi participer au concours dans plusieurs catégories (sans frais supplémentaires). Les produits soumis à une évaluation dans différentes catégories ne peuvent remporter qu'un seul Tavola d'Or. Dans ce type de situation, c'est au jury qu'il revient de déterminer la catégorie la plus appropriée.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Ne peuvent participer que les produits innovants lancés sur le marché entre le 1/03/2023 et le 17/03/2024.
- Une nouvelle saveur dans une gamme de produits existante n'est pas considérée comme une nouveauté.

[Cliquez ici pour consulter le règlement](#)

Pour des raisons pratiques (réfrigération à prévoir pour les produits), nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre participation dans les plus brefs délais.

Prix de participation par produit : 300,00 € + TVA. Ce prix comprend :

- Participation au concours.
- Insertion du produit dans le guide du salon et exposition du produit au salon si celui-ci est retenu pour le 2^{ème} tour d'évaluation.
- Un trophée en cas de victoire.
- Communication sur les produits gagnants et nominés.

DÉLAIS IMPORTANTS

1er tour de jugement

- **Date limite des inscriptions** : mercredi 10 janvier 2024
- **Livraison d'échantillons**: 11 en 12 janvier 2024
- **Rendez-vous avec les acheteurs**: du 15 au 31 janvier 2024
- **Notification participants 1er tour**: 5 février 2024

2ème tour de jugement

- **Livraison de nouveaux échantillons**: jeudi 15 février 2024
- **Jugement 2ème tour**: mardi 20 et mercredi 21 février 2024
- **Notification gagnants**: jeudi 22 février 2024
- **Remise des trophées**: mardi 5 mars 2024

CONTACT

Pour toutes questions pratiques vous pouvez vous adresser à

Isabelle Fruy, Content Manager T : +32(0)56 24 11 36 – goldentavola@kortrijkxpo.com

Ellen Naessens, Project Manager Tavola d'Or-T : +32 (0)56 24 78 94

Inscription est seulement possible par le portail exposants. Vous recevrez une confirmation et preuve d'inscription à l'adresse mail utilisée dans le formulaire.

REGLEMENT DU CONCOURS TAVOLA D'OR 2024

Art. 1 : Description et objet

Dans le cadre de Tavola 2024, nous organisons un concours entre les participants en vue de couronner la nouveauté la plus remarquable du salon. Ce concours, qui porte le nom de "Tavola d'Or 2024", **comporte 4 catégories : Fine Foods avec Service, Fine Foods en Libre-Service, Fine Foods Epicerie Fines et Fine Foods Foodservice. Un trophée Tavola d'Or est décerné dans chaque catégorie.**

Au sein de la **catégorie Fine Foods en Libre-Service**, nous acceptons les produits dans leur emballage consommateurs / les produits vendus en libre-service.

La catégorie **Fine Foods Foodservice** regroupe les **produits, PAI's (produits alimentaires intermédiaires) ou composants destinés à être proposés aux consommateurs par les sociétés de restauration, les collectivités ou les restaurants. Ces produits subissent éventuellement une transformation ou un assemblage avant d'être présentés aux consommateurs.**

La catégorie **Fine Foods avec Service** comprend les produits présentés comme étant des "produits destinés à être servis" et donc proposés aux consommateurs dans un service traditionnel (**PAS d'emballages consommateurs!**).

Dans la **catégorie Epicerie Fines**, nous acceptons les produits hauts de gamme dans leur emballage consommateurs et les produits relevant d'un service traditionnel, s'adressant spécifiquement aux épicerie fines / magasins spécialisés.

Nouveau

Un **produit identique peut être admis dans plusieurs catégories, à condition que le mode de conditionnement pour chaque catégorie soit différent et typique de la catégorie en question.** En cas de doute sur l'exactitude de la catégorie dans laquelle le produit a été inscrit, le jury peut décider de changer le produit de catégorie ou de le rejeter dans l'une des catégories où il a été inscrit.

Le trophée de la Tavola d'Or sera décerné par catégorie au meilleur nouveau produit (belge ou étranger) parmi un des secteurs suivants : produits à base de pommes de terre, légumes et fruits, Plats préparés et produits traiteurs, alimentation biologique, pain et pâtisserie, épicerie fine et spécialités, produits surgelés, boissons (alcoolisées et non alcoolisées), café et thé, alimentation sèche, épices, huiles, sauces, vinaigrettes, produits végétaliens, produits végétariens, poissons et fruits de mer, viande, charcuterie, gibier et volaille, friandises, pain et pâtisseries, et produits laitiers.

En outre, votre produit peut également être classé dans les sous-groupes suivants : aliments sans allergènes et sans gluten, aliments biologiques, produits durables, aliments ethniques, halal / casher, nouveaux aliments, marques de distributeurs, produits saisonniers et aliments régionaux / locaux.

Parmi tous les envois, le jury proposera 3 nominations par catégorie. La meilleure se verra décerner le trophée de la Tavola d'Or tandis que les 2^{ème} et 3^{ème} places obtiendront respectivement la 1^{ère} et la 2^{ème} nomination.

Tavola désire pleinement confirmer son caractère anticipatif dans ce concours "Tavola d'Or" grâce auquel la recherche ou la création de nouveaux produits pour le salon doit s'accroître considérablement. L'innovation doit constituer pour Tavola un important atout mobilisateur de visiteurs. Pour les visiteurs, le Tavola d'Or et les produits sélectionnés constituent un important fil conducteur pour leurs achats.

Art. 2 : Participation

Le concours est réservé aux seules entreprises participant au salon professionnel Tavola 2024 et ce pour les produits repris dans une des branches mentionnées à l'article 1.

Art. 3 : Jury et jugement

Les travaux du jury sont placés sous la surveillance d'un huissier de justice qui contrôle tant la procédure que les résultats. Le jugement se fait en deux tours de jugement : une étape préalable et une étape définitive.

>Au cours du jugement préalable, l'aspect "nouveauté" du produit est contrôlé. Cette tâche est effectuée par secteur de produits par trois acheteurs différents de la catégorie dans laquelle le produit a été inscrit : Fine Foods avec service / Fine Foods en libre-service / Fine Foods Foodservice / Fine Foods Epicerie Fines. Le produit proposé doit obtenir une note minimale de 75 % pour accéder à l'évaluation finale.

>Le jugement définitif est basé sur 3 catégories de critères :

1. Caractère innovateur : évaluation de l'argumentation concernant la nouveauté du produit, son degré d'originalité/d'innovation, date de l'introduction sur le marché, chances commerciales de réussite

2. Le produit même : apparence du produit (attrait, couleur, odeur, forme) goût (goût et arrière-goût, sensation dans la bouche), conservabilité

3. Présentation : aspect commercial tant de l'emballage que de l'étiquette (attrait commercial – si d'application, informations, aptitude à la vente, facilité d'emploi) et - si d'application - aspect pratique pour le commerçant (poids, volume, contenu, capacité d'empilage, environnement)

Pour le jugement définitif, le jury se compose de professionnels de haut niveau des secteurs suivants: gastronomie, acheteurs de la grande distribution / traiteur / foodservice / épicerie fines (autres acheteurs que pour la présélection), études de marché, design de produits, presse professionnelle.

>Pendant le salon, les visiteurs choisiront, parmi les 12 produits nominés (= les 3 meilleurs de chaque catégorie du concours), celui qui leur semble le plus innovant.

Art. 4 : Inscription

L'inscription se fait uniquement via le portail des exposants en remplissant le formulaire au plus tard le 10 janvier 2024. L'inscription est confirmée immédiatement après son enregistrement par le biais d'un e-mail envoyé à l'adresse électronique mentionnée pendant l'inscription.

La participation est limitée à 5 produits par entreprise. Tout participant est tenu de payer 300,00 EUR (+ TVA) de frais de dossier par produit soumis. Ces frais seront facturés aux participants.

Art. 5 : Conditions générales de participation

a. Tout participant au concours doit être exposant à Tavola 2024.

b. Seuls les produits appartenant à une des catégories mentionnées à l'article 1 sont admis au concours.

c. Seuls les produits introduits sur le marché entre le 1er mars 2023 et le 17 mars 2024 sont admis au concours.

d. Les produits soumis doivent en tout point répondre à la législation sur l'étiquetage.

Les produits en infraction avec les droits de propriété intellectuelle et/ou commerciale ne seront, à aucune condition, exposés ou autorisés au salon. A cet effet, chaque exposant est tenu d'avertir Xpo Group de toutes les affaires ou procédures judiciaires en cours relatives au produit en question.

Il en va de même des contentieux judiciaires. Au cas où des tiers intenteraient une action contre Xpo Group parce qu'atteinte aurait été portée à leurs droits par un exposant, ce dernier devrait

sauvegarder Xpo Group contre toute réclamation. L'exposant est entièrement responsable du non-respect des conditions/droits susmentionnés – surtout là où un tiers serait impliqué – et prendra, dès lors, à son compte toute demande de dédommagement infligée à Xpo Group.

L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuelles informations erronées ou manquantes.

Art. 6 : Soumission des produits

Les produits de dégustation doivent être livrés dans le bâtiment d'entrée Xpo Zuid (Sud) de Kortrijk Xpo le jeudi 11 janvier ou vendredi 12 janvier 2024 entre 8h30 et 12h00 à l'adresse suivante : Kortrijk Xpo, Doorniksesteenweg 216 (Chaussée de Tournai), 8500 Kortrijk/Courtrai (Belgique). Accès à Xpo Zuid via parking P3A à l'entrée des terrains de Kortrijk Xpo via le Kennedylaan.

La 1^{ère} phase d'évaluation sera clôturée le mercredi 31 janvier. Nous demanderons de nouveaux échantillons des produits sélectionnés pour le tour suivant, et ce à des fins de dégustation. L'entreprise dont le(s) produit(s) est/sont sélectionné(s) pour le second tour en sera avertie le 02 février 2024. Les nouveaux échantillons destinés à la dégustation et à l'évaluation finale devront être livrés au plus tard le jeudi 15 février 2024.

Des réfrigérateurs et des surgélateurs sont disponibles sur place pour la conservation des produits réfrigérés et surgelés. Lors du jugement définitif, une cuisine équipée est également disponible pour la préparation des produits telle qu'elle est indiquée sur le conditionnement. Les organisateurs mettront tout en œuvre pour assurer à la qualité de la dégustation le niveau voulu. Cependant, les organisateurs rejettent toute responsabilité pour d'éventuels dommages aux produits, par exemple par détérioration, etc. Il est donc vivement conseillé aux participants de livrer leurs produits dans les meilleures conditions. Les produits livrés ne peuvent être récupérés et deviennent propriété de l'organisation Tavola.

Art. 7 : Prix

Par catégorie, trois produits seront sélectionnés parmi les produits soumis. Parmi ces nominations, le jury désignera, par catégorie, la Tavola d'Or FINE FOODS AVEC SERVICE- FINE FOODS EN LIBRE-SERVICE- FINE FOODS EPICERIES FINES- FINE FOODS FOODSERVICE. Le trophée de la Tavola d'Or peut être attribué à un produit belge

ou étranger. Au cas où la cote requise pour l'attribution du Tavola d'Or d'une certaine catégorie n'est pas atteinte, le jury peut décider de ne pas attribuer le prix pour l'édition 2024. Le trophée est une statuette en bronze représentant le logo de Tavola : la pince d'un homard.

Pendant le salon, les visiteurs choisiront, parmi les 12 produits nominés (= les 3 meilleurs de chaque catégorie du concours), celui qui leur semble le plus innovant.

Les nominés et les gagnants seront informés le jeudi 22 février 2024. La remise officielle des prix aura lieu le 5 mars 2024.

Art. 8 : Présentation

Tous les produits qui passent au jugement définitif, seront insérés dans le catalogue du salon et seront présentés aux visiteurs de Tavola 2024 dans la Rambla. Lors du salon, un stand spécial est prévu où le vainqueur et les produits sélectionnés seront présentés. Sur ce stand sera développée une plate-forme de démonstration où un chef cuisinier fera déguster les produits nominés et les gagnants de la Tavola d'Or 2024. Pour cela, le vainqueur et les nominés devront livrer les produits en quantités suffisantes. L'organisation se charge du matériel photographique des produits gagnants – l'organisation a le droit d'utiliser ce matériel visuel dans le cadre du salon Tavola. Les exposants reçoivent également le droit d'utiliser ce matériel photographique de leur produit.

Art. 9 : Promotion

En vue de promouvoir les produits nominés et les gagnants de la Tavola d'Or 2024, nous mènerons une campagne promotionnelle avant l'ouverture du salon. Cette campagne se composera : de publicités dans des magazines professionnels, de lettres d'information numériques envoyées au groupe-cible de visiteurs, d'annonces détaillées sur le site Internet du salon, d'une insertion dans le catalogue du salon. Les 4 vainqueurs de la Tavola d'Or recevront un logo qu'il pourra utiliser sur ses emballages / dans sa communication / ... concernant le produit gagnant.

Infos : TAVOLA 2024

Kortrijk Xpo, Doorniksesteenweg 216, 8500 Kortrijk/Courtrai (Belgique)

T + 32 (0) 56 24 11 11 – tavola@kortrijkxpo.com

Isabelle Fruy – Content Manager – Tél. : + 32 (0) 56 24 11 36 – goldentavola@kortrijkxpo.com

Ellen Naessens- Project manager Tavola d'Or - Tél: +32 (0) 56 24 78 94